



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Monsieur le Maire

Mairie
4 Place de l'Eglise

57640 VIGY

Dossier suivi par : Pascal ANDRES
Tél. : 03 87 28 33 42
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.andres@moselle.gouv.fr
Réf. : PA/

**Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un
passage busé à VIGY
Accord immédiat**

Metz, le **12 AOUT 2014**

**P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration
Courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Création d'un passage busé à VIGY**

Ce dossier a été déposé par : **l'Office National des Forêts.**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration
- un exemplaire du « récépissé de déclaration n° 57-2014-00101 en date du **12 AOUT 2014**, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie de bien vouloir afficher en mairie durant une période de un mois minimum, une copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER